SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSEQ

MAURICIE

Hockey scolaire

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE
2023-2024

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES IMPORTANTS A LIRE :
1) REGLEMENTS ADMINISTRATIFS DU RSEQ MAURICIE DE L'ANNEE EN COURS
2) REGLEMENTS ADMINISTRATIFS HOCKEY-QUÉBEC DE L'ANNÉE EN COURS

MISE À JOUR : **12 septembre 2023**

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSEQ MAURICIE

CATÉGORIES D'ÂGE

Catégorie	Date de naissance
M14	1er octobre 2009 au 30 septembre 2011
M15	1er octobre 2008 au 31 décembre 2010
M18	1er octobre 2005 au 31 décembre 2008

1. RÈGLEMENTS DE JEU

Les règlements en vigueur sont ceux de la F.Q.H.G. concernant le hockey mineur (participation) sauf les modifications incluses dans la présente réglementation spécifique et dans la réglementation générale du RSEQ Mauricie.

2. COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

Une équipe est composée de joueurs, d'entraîneurs et/ou intervenants ADULTE RESPONSABLE et doit respecter le principe d'entité école. Toutefois, il peut y avoir des cas d'exception de regroupement d'école ayant été acceptés par la table des responsables des sports.

2.1. Nombre de joueurs

Nombre de joueurs inscrit sur S1 : illimité
Nombre de joueurs maximum sur la feuille de pointage : 17 patineurs +2 gardiens
Nombre de joueurs minimum sur la feuille de pointage : 6 patineurs +1 gardien
Entraîneur : 1
Entraîneur adjoint : 2

L'équipe peut être composée de garçons et de filles sans distinction.

2.2. Entraîneurs

2.2.1. Tous les entraîneurs, assistants entraîneurs, intervenants directs auprès d'une équipe doivent être inscrits sur la plate-forme S1.

Tout manquement à cette règle entraînera le retrait de ou des équipes (de cet entraîneur) du tournoi.

2.2.2. Il EST FORTEMENT RECOMMANDÉ QUE TOUS LES ENTRAÎNEURS POSSÈDENT LE NIVEAU 1 OU INTRODUCTION À LA COMPÉTITION DU PNCE. Une formation virtuelle donnée par Hockey Québec devra être suivi par les entraîneurs.

2.2.3. En tout temps, il doit y avoir un responsable adulte par équipe pour accompagner les élèves athlètes lors des joutes. À défaut de se conformer à cet article, l'équipe perdra automatiquement la joute par défaut, de plus elle sera à l'amende tel que stipulé dans Règlements généraux et une lettre sera expédiée à la direction de l'école concernée.

2.2.4. Suite à une expulsion, s'il n'y a pas d'entraîneur ou d'accompagnateur identifié sur la feuille de pointage (derrière le banc des élèves athlètes), le match se termine immédiatement et l'équipe perd par forfait.

2.3. ÉLIGIBILITÉ

Tous les joueurs de la structure intégrée masculine sont exclus de cette ligue.

2.3.1. M18 :
Sont exclut des ligues scolaires, tous les joueurs qui évoluent dans la LHPS, la LHIQ ainsi que dans le junior AA, junior AAA et junior majeur.

2.3.2. Féminin :

Les filles doivent jouer selon leur catégorie d'âge.

3.3.3 Double enregistrement Féminin (Double Carding)

Le double enregistrement sera permis uniquement entre la division 2-3-4 au hockey scolaire et les classes AAA-AA-A-B au hockey associatif. Dans le cas des joueuses évoluant au AAA, la priorité est à leur équipe associative. (Règlement Hockey Québec Hockey féminin article 5.3.6)

3.3.4. Double Enregistrement masculin (Double carding)
Le double enregistrement ne sera permis qu'entre la division 4 au hockey scolaire et les classes A-B-C au hockey associatif (Règlement Hockey Québec article 5.3.6)

3. **SURCLASSEMENT**

3.1. **Le surclassement n'est pas permis .**

4. **AJOUT DE JOUEURS**

Pour tout ajout de joueurs après la période d'inscription, vous devez faire parvenir une copie du formulaire d'ajout de joueurs au bureau du RSEQ Mauricie **par courriel**, et ce avant la première partie du joueur en plus de l'inscrire dans **S1.**

Le formulaire doit être signé par le responsable du sport de l'école. **Tout manquement à ce règlement entraîne la perte de la partie par défaut.**

5. **DURÉE DES RENCONTRES**

5.1. Deux périodes de **12** minutes chronométrées et une période de **10** minutes avec une pause de 2 minutes entre les périodes.

5.2. Chaque équipe a droit à 1 temps mort par match.

5.3. Le temps d'échauffement est de 3 minutes. Le temps total pour le nettoyage de la glace et du temps d'échauffement ne doit pas dépasser 15 minutes.

5.4. Retard

Une équipe qui n'est pas présente à l'heure prévue pour le début de sa rencontre se verra accorder un délai de 10 minutes afin qu'elle présente le nombre minimal de joueurs sur la patinoire pour débuter la partie. Toutefois, une pénalité de 2 minutes lui est allouée pour avoir retardé la partie. Au-delà de ce délai la joute sera perdue par forfait.

Si le match débute en retard, le temps sera diminué à la fin de la partie, seulement si nous avons pris du retard sur notre programmation. La décision de rentrer dans le temps sera décidée après la première période en partenariat avec les entraîneurs, les arbitres et le marqueur. Ces personnes devront décider à quel moment le temps deviendra trotteur pour respecter notre horaire.

6. FONCTIONNEMENT DU TOURNOI

6.1. L'équipe identifiée par le RSEQ comme étant responsable du tournoi doit prévoir une série de chandails de dépannage de modèle et de couleur uniforme.

6.2. L'équipe visiteuse est désignée pour changer de gilets.

6.3. Tous les joueurs d'une équipe doivent obligatoirement porter des gilets de couleur uniforme incluant le gardien de but.

6.4. **L'équipe responsable du tournoi doit sortir les feuilles de match pour la journée du tournoi et fournir le marqueur**

6.5. À chaque tournoi (3), les équipes doivent faire leur inscription sur le formulaire prévu et respecter la date limite. Une équipe pourrait se voir refuser sa participation au tournoi si elle ne respecte pas cette date limite. L'inscription des joueurs doit se faire sur S1 à chaque tournoi pour la production des feuilles de match.

7. TERRAIN/ARÉNA

Le RSEQ conjointement avec les écoles se chargent de faire les réservations de glace pour la saison.

8. POINTS AU CLASSEMENT

8.1.

Partie gagnée :	3 pts
Partie nulle :	2 pt
Défaite :	1 pt
Forfait :	0 pt

8.2. Éthique sportive/ Franc Jeu :

M-14 : 1pt = 14 minutes et moins
M-15: 1 pt = 16 minutes et moins
M-18 : 1 pt = 20 minutes et moins

Toutes catégories : 0 pt = punition majeur ou expulsion ou forfait et/ou manquement majeur au code d'éthique.

0 pt = Uniforme (chandail) dépareillé lors d'une joute à l'exception du gardien

Impossible à faire dans S1

9. TRANSMISSION DES RÉSULTATS

L'équipe qui reçoit un tournoi, doit transmettre les feuilles de pointage au bureau du RSEQ-Mauricie par courriel (numérisation de la feuille de match) dès le lendemain des joutes ou le premier jour ouvrable après les joutes.

S1 : s1.rseq.ca
PAR COURRIEL : iplante@mauricie.rseq.ca

10. BRIS D'ÉGALITÉ AU CLASSEMENT DE FIN DE SAISON

Les critères suivants seront appliqués dans l'ordre indiqué en cas d'égalité :

- Résultats des rencontres entre les équipes concernées.
- Le moins de points contre entre les équipes concernées
- Le résultat des "points pour" moins (différentiel) par les "points contre" pour la totalité des joutes.

11. RÈGLEMENT PARTICULIER

11.1. Écart de points

Pour toutes les catégories, lorsque le pointage atteint 5 points d'écart entre les deux équipes et à la demande de l'entraîneur de l'équipe perdante, le match peut être arrêté en tout temps. Cependant, si le match se poursuit, le temps devient trotteur et ce à la discrétion de l'entraîneur perdant. Si un écart de 7 points se produit, le temps devient trotteur automatiquement. Le tableau restera au même pointage jusqu'à la fin de la partie.

Le pointage officiel et à indiquer sur le site Web est limité à un écart de 7 buts.

11.2. Substitutions

Les changements de joueurs peuvent se faire en tout temps.

11.3. Prolongation

Match de tournoi : Aucune prolongation
En éliminatoires : Pas de prolongation, il y aura fusillade selon la réglementation de hockey Québec.

11.4. Protêt

11.4.1. Protêt de suspension :
Une équipe désirant mettre un protêt sur l'éligibilité d'un joueur **et/ou d'un entraîneur** pour cause de suspension au niveau civile, devra le faire dans un délai de 48 heures ouvrable après la joute. Passé ce délai le protêt sera considéré comme irrecevable. Les heures de bureau du RSEQ étant de 8h00 à 16h00 du lundi au vendredi.

11.4.2. Aucun protêt ne peut être déposé à la suite du jugement d'un arbitre concernant une règle de jeu.

11.4.3. L'arbitre en chef de la partie doit être avisé, durant la partie, que celle-ci se terminera sous le protêt. L'avis du protêt doit être inscrit au verso de la feuille de pointage au moment ou l'arbitre en est avisé. (Avis : Raison et moment de l'irrégularité, abrégé 2 lignes max.)

Exception : sauf si le protêt concerne une erreur de calcul sur la marque de pointage.

11.4.4. Le protêt (récit détaillé) doit parvenir au bureau du RSEQ dans les deux jours suivant la partie. Une somme de 25$ sera facturée si le protêt s'avère irrecevable et que le plaignant insiste pour qu'il soit traité officiellement.

11.4.5. Les protêts soumis au comité de vigilance seront sans appel.

11.4.6. Toute plainte ou protêt peut être retiré par le plaignant dans un délai maximal de 10 jours suivant la réception de l'avis de sanction ou au plus tard 30 jours après la date de la rencontre.

11.4.7. Le retrait de la plainte annule automatiquement toutes les sanctions annoncées.

12. SANCTIONS & SUSPENSIONS

12.1. Tous cas de sanctions majeures entraîneront une suspension automatique pour la joute en cours et la suivante. Le comité de révision étudiera les cas.

12.2. Un joueur suspendu du HOCKEY MINEUR ou de toutes autres ligues sera automatiquement suspendu de la ligue scolaire. À défaut de respecter ce règlement l'équipe perd la joute par défaut ainsi que ses points d'éthique sportive.

12.3. Un entraîneur suspendu du HOCKEY MINEUR ou de sa ligue senior, comme joueur **ou entraîneur**, sera automatiquement suspendu de la ligue scolaire. A défaut de respecter ce règlement l'équipe perd la joute par défaut ainsi que ses points d'éthique sportive.

13. OFFICIEL

13.1. Officiel majeur

13.1.1. Deux (2) arbitres seront appointés pour chaque partie; toutefois, advenant la présence d'un seul arbitre, la partie devra quand même se jouer
13.1.2. Advenant l'absence des deux arbitres, les entraîneurs ont le choix suivant :

- jouer la partie avec les ressources du milieu
- remettre la partie

S'il n'y a pas d'accord entre les deux entraîneurs, la partie devra être annulée.

13.1.3. Officiel mineur
Un marqueur – chronométreur est requis pour chaque joute.

14. **MÉRITES SPORTIFS**

14.1. Division 4
Aucune bannière

15. **RESPONSABILITÉ DES ÉQUIPES**

15.1. Équipe hôtesse doit :

15.1.1. Lors d'un tournoi l'école receveuse, identifié comme tel par le RSEQ, devra identifier un responsable qui demeurera sur place pour toute la durée du tournoi afin de s'assurer du bon déroulement de celui-ci.

15.1.2. Assurer avec l'aide de l'entraîneur de l'équipe visiteuse, le bon encadrement et le bon comportement des spectateurs.

15.1.3. Prendre la responsabilité de toute action de ses joueurs avant, pendant et après le match, et ce tant et aussi longtemps que des membres de son équipe sont sur la propriété de l'école.

15.1.4. Lors d'un seul match l'équipe receveuse aura la responsabilité de la glace et du match.

15.2. L'équipe visiteuse doit :

15.2.1. Dans la mesure du possible, se présenter sur le terrain quinze (15) minutes avant l'heure fixée pour le début de la partie.

15.2.2. Faire bon usage des équipements mis à sa disposition et laisser, en plus du banc des joueurs, les locaux et les équipements propres et en bon état.

15.2.3. Prendre la responsabilité d'avoir un vérificateur à la table des officiels mineurs durant la partie.

15.2.4. Prévoir un encadrement adulte, responsable et suffisant de ses joueurs et spectateurs.

15.2.5. Prendre la responsabilité de toute action de ses joueurs avant, pendant et après le match, et ce tant et aussi longtemps que des membres de son équipe sont sur la propriété de l'école hôtesse.

15.2.6. Porter une attention particulière au comportement des joueurs dans les vestiaires après le match.

ANNEXE

SAISON DE HOCKEY SOCLAIRE 20230-2024

Suite à la rencontre su 12 septembre 2023 avec les intervenants hockey scolaire, il a été décidé de faire 3 tournois indépendants par catégorie : novembre, février et mars. On devra privilégier les mardi-mercredi et jeudi.

-Chaque tournoi sera indépendant et la formule de tournoi pourrait être différente à chaque fois en raison des inscriptions reçues : à la ronde, double élimination, simple élimination, etc.

-Chaque équipe devra s'inscrire à chaque tournoi et inscrire ses joueurs sur S1